Nations Unies S/PV.6466



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6466e séance

Vendredi 14 janvier 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Barbalić	(Bosnie-Herzégovine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2010/658)

11-20685 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Minute de silence

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, inviter tous les participants à se lever pour observer une minute de silence en commémoration solennelle du séisme dévastateur qui, il y a un an, le 12 janvier 2010, a frappé Haïti et en hommage à la mémoire de ceux qui y ont perdu la vie ou à ceux qui ont été blessés ce jour-là.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2010/658)

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le représentant du Népal à participer à ce débat, conformément aux dispositions pertinentes de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/658, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix.

J'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Alors que la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) achève ses préparatifs pour son départ le 15 janvier 2011, le Conseil de sécurité exprime son appréciation et ses remerciements à la Représentante du Secrétaire général, Karin Landgren, et à l'équipe de la MINUNEP pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'aider le peuple népalais à mener à terme le processus de paix.

Le Conseil réaffirme son soutien au processus de paix et exhorte le Gouvernement népalais et tous les partis politiques à redoubler d'efforts, à continuer de travailler de concert dans un esprit de consensus en vue de respecter les engagements qu'ils ont pris dans l'Accord de paix global et d'autres accords, et à régler rapidement les questions pendantes relatives au processus de paix. Le Conseil encourage le Népal à achever la rédaction de la nouvelle constitution dans les délais prévus en vue d'être mieux à même d'édifier un avenir meilleur, plus équitable et plus démocratique pour son peuple.   .

Le Conseil salue l'engagement constant du Secrétaire général et des organes de l'ONU qui continuent d'appuyer le processus de paix et le peuple népalais.

Le Conseil continuera à apporter son appui au processus de paix au Népal.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/1.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.